



République Démocratique Populaire Lao
Paix Indépendance Démocratie Unité Prospérité

Bureau du Premier Ministre

No 402 /PM

Vientiane, le 16 novembre 2007

DECRET DU PREMIER MINISTRE PORTANT CREATION DE L'INSTITUT
PASTEUR DU LAOS

- Vu la Loi N° 02/ANL sur le Gouvernement de la République Démocratique Populaire Lao du 6 mai 2003 ;
- Vu la proposition du Ministère de la Santé Publique N°350/MS du 10 octobre 2007
- Vu la proposition du Ministre auprès du Bureau du Premier Ministre, Chef de l'Administration Générale et de la Fonction Publique N° 115/AGF du 15 novembre 2007.

Le Premier Ministre de la RDP Lao décrète :

Article 1

Il est créé un Institut Pasteur du Laos qui a l'équivalence d'un département et relevant du Ministère de la Santé Publique pour accomplir les missions de la recherche scientifique et médicale ; développer et gérer la formation du personnel dans les domaines scientifique et médical; participer aux diagnostics et à la lutte contre les maladies.

Article 2

Délègue au Ministre de la Santé Publique la responsabilité de déterminer les détails concernant les missions, les rôles, les compétences, l'organisation administrative, le système et le mode du fonctionnement dudit l'Institut.

Article 3

Le présent Décret entre en vigueur à la date de sa signature.



Certifié exact et conforme

Bouasone SAKONHNINHOM

P. Ministère des Affaires
Etrangères

Premier Ministre de la RDP Lao

signé illisible

Bouasone Bouphavanh

Vientiane, le 06 Décembre 2007